



Direction de l'Urbanisme
Service de l'Aménagement

2023 DU 46 ZAC Bercy Charenton (12e) - Approbation du bilan de la concertation préalable relative à la modification de la Zone d'Aménagement Concerté.

PROJET DE DELIBERATION

EXPOSE DES MOTIFS

Mesdames, Messieurs,

Vous avez engagé à l'été 2022 (délibération 2022 DU 4 des 5, 6 et 7 juillet 2022) la remise à plat du projet d'aménagement Bercy Charenton, en délibérant sur de nouveaux objectifs d'aménagement et en arrêtant les modalités de la concertation publique préalable en vue d'une modification de la Zone d'Aménagement Concerté (ZAC).

La modification de ce projet, sur l'une des dernières opportunités foncières d'ampleur du territoire parisien, s'est imposée avec la révision du Plan Local d'Urbanisme. Il s'agit de traduire, sur ce vaste territoire, les ambitions du futur PLU bioclimatique, pour en faire un démonstrateur de la ville de demain, inclusive, solidaire, qui valorise son patrimoine historique et végétal, sobre en carbone, attractive et innovante et qui favorise la coopération entre les territoires de la métropole.

Le choix a été fait dès 2021 de mettre les citoyen.e.s au cœur de la réflexion en mandatant un comité citoyen et en lui donnant mission de requestionner le projet urbain de 2018 à l'aune de ces nouvelles ambitions. 50 personnes tirées au sort ont participé sous la houlette de l'aménageur de la ZAC, la SEMAPA, à 5 journées de travail et d'échanges, aux termes desquelles elles ont remis un avis citoyen comprenant 59 propositions.

Les nouveaux objectifs se sont dessinés dès cette étape : plus de sobriété, moins de densité, plus d'espaces verts.

A partir de ce matériau riche, qui a été présenté à votre assemblée en juillet 2022, et en intégrant les nouveaux objectifs d'aménagement que vous avez validés au cours de la même séance, la SEMAPA et ses équipes de maîtrise d'œuvre urbaine ont travaillé pour proposer de nouvelles orientations pour un nouveau plan-guide.

L'objectif premier demeure : désenclaver cette partie du 12eme arrondissement, faciliter les liaisons entre Paris et Charenton-le-Pont, résorber la coupure urbaine due à l'ensemble des infrastructures et des zones logistiques. Le prolongement de la rue Baron-le-Roy jusqu'à Charenton-le-Pont demeure ainsi au cœur du projet, il organise le futur quartier et illustre le développement du lien métropolitain. Les mobilités actives (marche et vélo) sont largement encouragées. L'objectif est de favoriser l'efficacité des déplacements notamment avec l'intégration d'une ligne de bus à haut niveau de service en site propre.

Les ambitions du projet se structurent désormais autour de 6 nouvelles orientations :

- 1- Un quartier à l'écoute des usages, qui se veut exemplaire dans le dialogue avec les citoyennes et les citoyens, où les projets se construisent progressivement et dans le dialogue, qui laisse la place aux expérimentations et aux itérations pour construire avec souplesse pour une meilleure adéquation avec les usages.
- 2- Un quartier accueillant et inclusif, animé et attentif aux défis écologiques et sociaux, hospitalier pour les personnes les plus vulnérables et préservant une mixité économique avec notamment des activités productives et solidaires.
- 3- Un quartier en harmonie avec le vivant, conçu pour reconnecter les grandes entités paysagères du Bois de Vincennes à la Seine et au Parc de Bercy à travers la mise en réseau des trames écologiques, conçu autour d'un cœur arboré en pleine terre de 3 hectares.
- 4- Un quartier sobre et économe en ressources, qui privilégie la réhabilitation et la mise en valeur du patrimoine existant marqueur de l'identité du site, qui met en œuvre une stratégie énergétique à l'échelle du quartier privilégiant les énergies renouvelables et favorise l'emploi des matériaux biosourcés et locaux.
- 5- Un quartier attentif à la santé des habitant.es, qui encourage des modes de vie sains, met en œuvre la Ville du quart d'heure, favorise les liens sociaux de proximité, offre des logements spacieux et lumineux ouverts sur un paysage planté, protégés des nuisances de la circulation par des immeubles d'activités.
- 6- Un quartier évolutif, qui s'adapte aux changements des modes de vie et aux évolutions du contexte urbain. Les immeubles proches du boulevard périphérique seront conçus pour pouvoir muter en logements le jour où les nuisances de la circulation seront maîtrisées, les espaces publics seront adaptables pour accompagner la pacification des modes de déplacement.

La concertation publique menée de juillet à novembre 2022 a permis de présenter et d'approfondir ces orientations.

Afin de vous permettre de vous prononcer sur le bilan de la concertation, je vous exposerai successivement les modalités de mise en œuvre de cette concertation, puis ses principaux enseignements, avant d'aborder la manière dont le travail va se poursuivre en 2023 pour prendre en compte ce bilan dans l'objectif de stabiliser un nouveau plan guide et d'élaborer un dossier de ZAC modificatif.

* * *

Les modalités de mise en œuvre de la concertation

Les objectifs de la concertation préalable étaient de :

- Faire connaître le périmètre, partager les nouveaux objectifs d'aménagement définis par votre assemblée et les réflexions en cours sur l'évolution du projet urbain ;
- Recueillir des avis sur les propositions émises par le Comité Citoyen, et les nouvelles orientations en découlant formalisées par la SEMAPA ;
- Mobiliser un public hétérogène, tel.le.s les habitant.e.s du 12e arrondissement et de Charenton-le-Pont, les usager.e.s, salarié.e.s, associations locales et collectifs citoyens, acteur.rice.s économiques et acteur.rice.s engagé.e.s dans les démarches précédentes ;
- Encourager au débat à travers une démarche permettant une implication variable des participant.e.s et sensibiliser la nouvelle génération aux démarches participatives ;
- « Faire vivre » le quartier Bercy-Charenton en accompagnant son appropriation par des publics hétérogènes : le site devient un support d'animations, d'actions de concertation et de préfiguration ;
- Rendre compte de la démarche et favoriser la circulation de l'information.

L'agence Ville Ouverte, bureau d'études en urbanisme et concertation, a été mandatée par la Ville de Paris pour l'organisation de la démarche de concertation.

Celle-ci s'est organisée en trois temps :

1- Un temps d'information, de sensibilisation et de recueil d'avis (de juillet à septembre 2022)

Une exposition a été déployée au sein du site d'occupation temporaire Bercy Beaucoup du 8 juillet 2022 au 31 octobre 2022, afin d'informer sur les évolutions du projet Bercy-Charenton et la démarche de concertation.

Les rencontres de l'été ont pris la forme :

- D'une journée d'inauguration de l'exposition le 9 juillet ;
- De balades urbaines (13 juillet et 7 septembre) pour découvrir l'ensemble du périmètre et récolter auprès des participant.e.s les premières impressions, besoins ou attentes ;
- De Cafés Urbains (6 juillet et 13 juillet). Organisés autour de l'exposition, ils ont permis d'accompagner la compréhension du projet et de la démarche. Le recueil des attentes générales pour le futur quartier a été facilité par la mobilisation de plusieurs outils : jeu « fresque de la Ville », questionnaire, roue du débat...
- D'un temps dédié aux enfants le 18 juillet auquel ont participé 22 enfants d'un centre de loisirs de proximité avec des ateliers de découverte du site et des essences végétales présentes et la rédaction d'une carte postale adressée au paysagiste-concepteur du futur parc du secteur Triangle.

2- Un temps d'échanges et de travail pour approfondir les nouvelles orientations du projet (de septembre à novembre 2022)

Les rencontres de l'automne ont pris la forme de 3 ateliers participatifs :

- Atelier 1 du 13 septembre sur les thèmes de la préservation de la biodiversité et des usages
- Atelier 2 du 27 septembre sur la notion de quartier accueillant et convivial
- Atelier 3 du 18 octobre sur les thèmes de la densité et des formes urbaines.

L'organisation et le déroulé de ces séances sont détaillés dans le bilan de concertation soumis à votre assemblée.

Une réunion de restitution a été organisée le 26 novembre à la Mairie du 12^{ème} arrondissement. Elle a été l'occasion de restituer les conclusions des différents temps de concertation de façon synthétique, d'informer sur les études à poursuivre pour stabiliser le projet et de sonder les participant.e.s sur les orientations issues de la démarche de participation.

3- Un temps continu sur l'ensemble de la démarche de recueil d'avis et d'attentes par voie numérique et papier (de juillet à fin octobre 2022)

Tout au long de la démarche de concertation, un registre numérique était disponible sur le site idee.paris.fr afin que les participant.e.s puissent prendre connaissance des nouvelles orientations du projet et faire part librement de leurs observations.

Un questionnaire a également été proposé sur le site idee.paris.fr en version numérique et rendu disponible en version papier à l'accueil de la Mairie du 12^e arrondissement de Paris.

Des mesures de publicité et d'information ont été mises en place par la Direction de l'Urbanisme de la Ville de Paris tout au long de la démarche de concertation sous des formes diverses pour toucher un public le plus large et divers possible : des communiqués de presse, une communication déployée in situ dans le 12^{ème} arrondissement au moyen de kiosques mobiles, flyers et permanences et panneaux d'affichage, le déploiement d'affiches aux alentours du projet, à la Mairie du 12^{ème}, à l'Hôtel de Ville et à la Direction de l'Urbanisme, pour annoncer les différentes manifestations.

Pour amplifier l'information et atteindre une diversité de publics, la communication sur le projet et la démarche a aussi pris une forme numérique avec la création d'un espace sur la plateforme

participative idee.paris.fr, des présentations sur les sites de la Ville de Paris et du 12^{ème} arrondissement de Paris, une diffusion des informations relatives au projet et le rappel des temps d'échanges sur les réseaux sociaux institutionnels (Facebook, Twitter, LinkedIn) de la Ville de Paris, du 12^{ème} arrondissement de Paris et de Charenton-le-Pont ainsi que des vidéos rendant compte de moments d'échanges avec le public et invitant à participer aux prochains temps de concertation.

Près de 300 participant.e.s ont pris part à l'un ou l'autre des événements de concertation, tandis que les propositions rédigées sur idee.paris.fr ont été au nombre de 59, accompagnées de 50 commentaires et que 252 personnes ont répondu au questionnaire (en ligne ou sous format papier). Une vidéo de restitution a été réalisée pour rendre compte des temps d'échange et mettre des images sur un périmètre aussi large.

Globalement, la démarche de concertation a été appréciée par les participant.e.s du fait de la diversité des formats proposés en termes d'information (telle l'exposition au sein d'un espace convivial), de pédagogie (avec les interventions d'expert.e.s) et de concertation (notamment les outils utilisés pour les ateliers).

Quelques participant.e.s se sont exprimés sur le dispositif de concertation et la nécessité de poursuivre et intensifier les liens avec le projet de ZAC limitrophe Charenton-Bercy sur la commune de Charenton-le-Pont. Pour les participant.e.s, le lien entre les deux territoires doit s'incarner également dans la façon dont les projets sont menés. La programmation fine de la rue Baron-le-Roy au niveau du boulevard périphérique pourrait faire l'objet d'une programmation et/ou préfiguration partagée avec les Charentonnais.e.s.

Par ailleurs, plusieurs participant.e.s ont souligné l'importance des visites de site, qui permettent d'apprécier la taille et la spécificité du périmètre de projet.

Quelques retours ont également émergé pour souligner la nécessité de mobiliser encore davantage le public en renforçant la communication et les liens avec les acteur.rice.s locaux.

* * *

Les enseignements de la concertation

Pour rendre compte de façon synthétique et fidèle de la richesse des échanges et de la diversité des sujets abordés, les enseignements de la concertation ont été regroupés en 4 thèmes.

1- Continuer à renforcer les liens entre le projet et son territoire

Cet enjeu est bien perçu comme majeur et a sous-tendu l'ensemble des échanges durant toute la démarche de concertation : le projet doit désenclaver ce territoire et permettre de créer du lien entre les quartiers.

Les principes de liaison

- ✓ Si la liaison avec Charenton-le-Pont via le prolongement de la rue Baron-le-Roy est effectivement considérée comme structurante, l'amélioration des liens avec le reste du 12^{ème} arrondissement, voire avec le 13^{ème}, est également une préoccupation forte.
- ✓ Certains participant.e.s regrettent l'abandon de la passerelle Nicolai au-dessus du faisceau ferré qui figurait dans le plan guide de 2018, tout en comprenant les raisons économiques et suggèrent d'autres manières de créer du lien entre les 2 rives ferroviaires (passerelle légère, téléphérique urbain, réaménagement du passage Proudhon).
- ✓ Plusieurs habitant.e.s ont exprimé la crainte que le futur parc central dans le secteur Triangle ne constitue une nouvelle rupture urbaine s'il est fermé la nuit. Elles ou ils préconisent de travailler sur les ambiances aux abords du parc et sur la traversée du parc par la rue Baron-le-Roy, qui doit rester sécurisante, voire animée, à toute heure du jour et de la nuit.

- ✓ Sur le secteur Leo Lagrange, la création d'une allée paysagère conduisant vers le Bois de Vincennes peut contribuer à améliorer la visibilité du Bois et renforcer ses liens avec le plateau sportif.
- ✓ La réalisation de parcours culturels et/ou sportifs dans des lieux de promenade végétalisés est une piste suggérée pour créer du lien entre les secteurs.
- ✓ La création d'un passage à travers le bâtiment Lumière est jugée pertinente pour mieux relier le nouveau quartier au cours Saint-Emilion et le dynamiser.
- ✓ La création d'une promenade continue le long de la Petite Ceinture ferroviaire est bien reçue par les participant.e.s, qui souhaitent amplifier les coulées vertes à Paris. A contrario, certaines associations de transports militent pour la remise en circulation de trains sur l'ensemble de la Petite Ceinture ferroviaire (pour du fret de proximité notamment et pour relier les grandes gares ferroviaires). Le projet devra être compatible avec la possible remise en service des voies ferrées en optant pour des aménagements légers et réversibles.

La qualité des liaisons

- ✓ Le confort des déplacements des piéton.ne.s et des cyclistes est une priorité pour les participant.e.s, qui souhaitent bien séparer les 2 modes pour éviter les conflits d'usage (pas de pistes cyclables sur les trottoirs). Le projet urbain devra traiter les ruptures de niveaux et prévoir du stationnement vélos dans les immeubles, y compris pour les modèles spéciaux (vélos-cargo, vélos adaptés pour personnes à mobilité réduite).
- ✓ La prise en compte des personnes vulnérables au sein du projet est considérée comme importante : l'accessibilité du quartier et des logements doit être adaptée aux personnes en perte d'autonomie (concept « d'îlot en pantoufles »), une attention doit être portée aux besoins des enfants. Du mobilier urbain devra agrémenter les parcours (fontaines à eau, sanitaires, poubelles, bancs et abris face aux conditions météorologiques). L'éclairage, la signalétique et les revêtements de sol sont également considérés comme déterminants pour créer un climat de sécurité et permettre de se sentir à l'aise dans l'espace public.
- ✓ L'accès aux transports en commun est une autre priorité.
- ✓ Concernant la conception de la rue Baron-le-Roy, les habitant.e.s seront attentifs en premier lieu à ce qu'elle soit adaptée et confortable pour tous les modes de déplacement, notamment les modes actifs, et préconisent 2 pistes cyclables unidirectionnelles. Le passage sous le périphérique représente à la fois un enjeu et une opportunité, cet espace pouvant acquérir une identité en jouant sur les structures, les ambiances lumineuses, voire sur des occupations temporaires.
- ✓ Les participant.e.s sont dans l'ensemble favorables au développement d'une logistique urbaine de proximité dans le quartier, dans les voutes inférieures de la Rapée ainsi que dans l'hôtel logistique, avec des véhicules non thermiques pour la gestion du dernier kilomètre.

2- Un quartier s'inscrivant dans le paysage urbain

Le quartier Bercy-Charenton sera un futur quartier à vivre, avec une diversité de logements et d'activités économiques, pour s'adapter aux besoins de la population à venir.

Dans l'ensemble, les participant.e.s considèrent qu'une certaine densité est acceptable si elle permet l'aménagement d'espaces publics agréables, ainsi qu'une certaine intensité d'usages portée par des services et équipements de qualité.

Les participant.e.s aspirent à des constructions à échelle humaine, avec une densité raisonnable et raisonnée (hauteurs, formes, façades), dans un quartier animé à l'ambiance diversifiée.

Certaines conditions leur paraissent nécessaires à l'acceptabilité du projet :

- ✓ L'implantation des bâtiments doit veiller à préserver des vues lointaines, des perspectives intéressantes pour les piéton.ne.s et pour les résident.e.s.

- ✓ Pour certain.e.s participant.e.s, des bâtiments plus hauts sont possibles le long des voies ferrées en laissant quelques échappées visuelles afin de garantir un équilibre économique qui permette une intensité d'usages et de services urbains.
- ✓ Dans les cœurs d'îlots, la visibilité du ciel au-delà d'un angle de 45° doit être rendue possible et les vis-à-vis directs doivent être évités. La proposition des architectes-urbanistes de placer les bâtiments en quinconce est appréciée par les participant.e.s.
- ✓ Les immeubles devront être disposés de manière à éviter de créer un effet couloir dans les rues les plus étroites (ensoleillement, ombre, vis-à-vis)
- ✓ La qualité des logements est capitale. Elle passe notamment par l'attention portée au seuil entre espaces publics et privés, aux cœurs d'îlots et aux espaces communs proposés (espaces de sociabilité et de rencontres, espaces de détente ou espaces communs de travail ou de création) ainsi qu'à la qualité de l'architecture et des matériaux.

L'idée d'un logement / quartier adapté aux divers âges de la vie, pour assurer une trajectoire résidentielle, est séduisante, même si les modalités de mise en œuvre sont mal connues.

3- Un quartier répondant au défi climatique et renouvelant le rapport à la nature en ville

Pour les participant.e.s à la concertation, le quartier Bercy-Charenton devra être accueillant et écologique pour répondre au défi d'adaptation de la ville au changement climatique. L'accès à des espaces verts, la valorisation de la végétation, la qualité écologique des sols et les continuités vertes sont largement plébiscités. C'est un sujet essentiel qui est revenu dans les échanges à chaque atelier : le projet doit trouver un juste équilibre entre préservation de la biodiversité et usages au sein du futur quartier.

Principe des trames vertes, bleues et noires

L'idée de créer du lien entre le Bois de Vincennes et la Seine apparaît essentielle aux yeux des participant.e.s. Les continuités écologiques devront être assurées en libérant des sols minéralisés et en végétalisant au maximum en pleine-terre.

Les participant.e.s suggèrent de renforcer une trame bleue au sein du projet, en prenant en compte la circulation de l'eau, le risque d'inondation et en exploitant la proximité de la Seine.

Par ailleurs, une réflexion sur la trame noire est à mener.

Ambiances végétales

Les ambiances végétales préférées sont celles qui favorisent le développement d'un écosystème naturel en rapport avec les enjeux liés à la transition climatique.

Les participant.e.s soulignent la nécessité de prévoir plusieurs strates végétales qui ménagent des abris pour la faune. La plupart sont favorables au développement d'espaces en friche et de flores spontanées s'ils sont limités. D'autres s'inquiètent de potentiels mésusages et préfèrent des espaces davantage aménagés et entretenus.

Le dispositif du permis de végétaliser est jugé intéressant dans la mesure où il favorise le développement de sociabilités de quartier et améliore la biodiversité, à la condition qu'il soit fermement encadré par la Ville (mise à disposition de matériel, ressource, animation et surveillance).

Certain.e.s suggèrent également de prévoir des jardins potagers.

Les cœurs d'îlot des secteurs Lamé et Poniatowski doivent également être plantés, même si leur usage peut être limité aux seuls habitant.e.s /salarié.e.s.

Le secteur Léo Lagrange

Le complexe sportif est très utilisé par des associations et clubs de sport, mais aussi pour de la pratique libre et spontanée. Le maintien, voire le renforcement, de l'offre sportive est une priorité. Le lien avec le Bois de Vincennes mérite également d'être amélioré. L'idée d'une lisière « sport nature »

qui pourrait accueillir la pratique libre (parcours sportifs, ballades, petits jeux) semble appréciée. L'apaisement de la route des Fortifications, qui longe le Bois de Vincennes, est également préconisé. Pour ouvrir la fréquentation du site à un public plus large, des participant.e.s suggèrent d'améliorer la signalétique et de davantage marquer les entrées et cheminements, de créer des espaces d'attentes confortables et des lieux de convivialité. Certain.e.s évoquent une offre de restauration légère. Concernant l'îlot Lavigerie, les riverain.e.s se disent attachés à la qualité de l'espace vert et veulent préserver les arbres. Des terrains ouverts à la pratique libre sont également à conserver dans le projet.

Le parc du secteur Triangle

Les participant.e.s souhaitent un espace propice à la biodiversité, majoritairement arboré. Il s'agit de créer un parc préservant la nature, où l'on peut se détendre, avec quelques activités spécifiques.

En termes d'aménagement global du parc, la proposition des participant.e.s est de le sectoriser en fonction de l'intensité d'usages avec des espaces calmes, de détente et d'autres plus actifs, des lieux pour s'isoler et d'autres pour se retrouver en collectif (pique-nique, sport, jardinage).

La pointe du secteur Triangle (vers la Seine) pourrait être préservée à l'état de nature, l'espace actuellement occupé par la guinguette La Javelle (Bercy Beaucoup) pourrait rester un espace animé, tandis que des services de proximité tels que des toilettes publiques, poubelles, et aménagements légers (comme des agrès sportifs) pourraient être regroupés du côté de la rue Baron-Le-Roy. Au sein du hameau ferroviaire, l'espace apparaît plus calme et agréable aux participant.e.s, propice à un espace de lecture et de détente. Les enfants et leurs familles souhaitent aussi la présence de jeux adaptés à tous les âges, ainsi que des points d'eau et du jardinage urbain ouvert et accessible à tous.

Des participant.e.s ont souligné le risque de pollution des sols et la nécessité de gérer cette pollution avant la phase d'aménagement.

4- Un quartier animé et convivial, favorisant les liens urbains et sociaux

Pour les participant.e.s, créer du lien entre les quartiers et concevoir une ambiance urbaine rassurante sont des points essentiels. Ce quartier doit aussi être inclusif. Cela passe en partie par la qualité des espaces publics, mais aussi par un travail sur le bien vivre ensemble pour favoriser le lien social. Les échanges confirment les pistes d'orientation programmatique données par le comité citoyen et les affinent.

Parmi les principales pistes suggérées :

- Une rue Baron-le-Roy concentrant les commerces de proximité et comprenant une offre suffisante en petites et moyennes surfaces. Des commerces alimentaires ainsi que des lieux de sociabilité (restaurants, bars...) accessibles à toutes les bourses seraient appréciés, ainsi que des activités de type ressourceries, ateliers de réparation... Un petit marché de proximité pourrait compléter l'offre.
- Un réseau de placettes et d'espaces publics agréables et calmes, supports de petits événements locaux.
- Des espaces productifs et mutualisés pour les porteur.euse.s de projet locaux et les indépendant.e.s ou petites entreprises.
- Une économie locale portée par des activités ESS.
- Une attention particulière portée à l'intégration des publics les plus fragiles (notamment les publics d'Aurore) dans le projet.

Plusieurs participant.e.s ont questionné la programmation d'immobilier de bureaux. Elles ou ils craignent une vacance des locaux et un manque d'animation du quartier. Pour certain.e.s, il faudrait développer des produits innovants, qui ne reproduisent pas l'offre présente ailleurs dans la métropole. Pour la majorité des personnes rencontrées, le développement économique du quartier devra être aussi basé sur des lieux de petite production et des ateliers de création pour les artisans, les artistes et les travailleur.euse.s indépendant.e.s, avec des espaces spécialisés mutualisés (type fablab).

La conception des espaces publics et les possibilités d'animation offertes sont stratégiques pour un quartier calme, chaleureux et convivial. Un équilibre est à trouver entre une certaine envie d'animation (dans les rues et places principales) et un désir de calme et d'accès facilité à des espaces verts dans les rues adjacentes. Le réseau d'espaces publics devra tenir compte de ces attentes.

* * *

Les prochaines étapes en vue de l'élaboration du nouveau plan guide et de la constitution d'un dossier de ZAC modificatif

La concertation préalable constitue une étape réglementaire importante du processus de projet, destinée à nourrir et inspirer les étapes suivantes. La mise au point du projet et sa traduction dans un dossier de ZAC vont nécessiter encore plusieurs mois d'études faisant intervenir de nombreux partenaires.

Ce chapitre aborde les principales étapes prévues en 2023 et la manière dont le dialogue avec le public se poursuivra.

Evaluation des impacts sur la santé :

Lors de la séance du Conseil de Paris de juillet 2022, vous avez pris la décision de faire réaliser une Évaluation d'Impact sur la Santé (EIS) du nouveau projet urbain de Bercy Charenton. Le pilotage de l'EIS est assuré par la Direction de la Santé Publique (DSP) de la Ville, il associe la mairie d'arrondissement et les élus centraux. Les expert.e.s de la DSP en charge de la réalisation de l'EIS ont participé à tous les événements de la concertation préalable et ont eu l'occasion d'explicitier la démarche et la finalité d'une EIS. Cette étude va accompagner les différentes étapes de mise au point du projet urbain dans l'objectif d'identifier l'ensemble des enjeux de santé sur ce périmètre afin de maximiser les effets du projet urbain positifs sur la santé, d'en minimiser les effets négatifs et de lutter contre les inégalités de santé. Cette démarche scientifique permet d'éclairer les arbitrages dans plusieurs domaines : l'accès aux soins et aux services, les choix d'aménagement qui favorisent des modes de vie sains en encourageant l'activité physique et les déplacements actifs, le cadre de vie (nature en ville, îlot de chaleur urbain, sentiment de sécurité), l'environnement physique et les ressources naturelles, la cohésion sociale et enfin, l'attractivité du quartier. Dans le cadre de cette EIS, une démarche incluant la participation citoyenne sera aussi proposée sur un thème à définir selon les enjeux prioritaires de santé retenus lors d'un Comité de Pilotage de cadrage. Les recommandations co-construites seront soumises à validation par les élus lors d'un Comité de Pilotage final qui clôturera l'EIS.

Travail de conception du plan guide et des espaces publics :

Les équipes de maîtrise d'œuvre urbaine, désignées par la SEMAPA pour travailler sur le projet, vont poursuivre la mise au point du nouveau plan guide.

Le groupement F. LECLERCQ, COLOCO et ARTELIA est chargé des études urbaines du secteur situé au Sud du faisceau ferroviaire, le groupement ATELIERS JOURS, MAGEO, PROPOLIS, YTAU et SEMOFI des études urbaines du secteur Léo-Lagrange.

Une des premières étapes consiste à stabiliser le plan masse, la constructibilité globale de l'opération, et d'ajuster le programme des équipements publics correspondant.

Le travail de définition a débuté en itération avec les directions de la Ville concernées (DASCO, DFPE, DJS, DAC, DPE). Il doit se poursuivre pour aboutir à des propositions de dimensionnement et de localisation, en visant un objectif de sobriété.

En parallèle, la conception des espaces publics sera affinée en tenant compte des objectifs de mobilité (mobilités actives privilégiées, accueil d'une nouvelle ligne de TC en site propre sur la rue Baron-le-Roy) et des enjeux sociaux et écologiques (végétalisation, lutte contre les îlots de chaleur urbains, infiltration des eaux de pluies).

Une concertation adaptée sera organisée pour accompagner ces études de conception.

Concernant le secteur Léo Lagrange, les utilisateur.rice.s du plateau sportif seront associé.e.s à la réflexion.

Elaborer une stratégie environnementale globale pour ce site et réaliser une étude d'impact environnementale du projet :

L'aménageur SEMAPA s'est entourée de bureaux d'études spécialisés pour aborder l'ensemble des sujets environnementaux.

Trois principales missions sont en cours :

- La première consiste à réaliser un état des lieux global puis à définir la stratégie en matière de résilience et de développement durable de la ZAC, en lien avec le futur plan climat et plan de résilience. Elle a été attribuée à un groupement composé de ALTO STEP, mandataire, associé à des bureaux d'études spécialisés par thématique : ECOSPHERE sur la biodiversité, URBAN WATER sur l'hydrologie urbaine, ORFEA sur l'acoustique, BCO2 sur le bilan Carbone, DVT UP sur l'expertise d'usage et ADDEN sur les sujets de droit de l'environnement. ARIA Technologies accompagne également ce groupement sur les sujets de qualité de l'air.
- La seconde mission concerne les questions énergétiques du futur quartier par l'étude des besoins énergétiques, des potentiels de production locale d'énergie renouvelable dont la géothermie et des solutions de gestion intelligente des réseaux, avant de réaliser la stratégie énergétique de la ZAC. Elle a été attribuée à un groupement constitué de INDDIGO, ANTEA pour ses compétences en matière de géothermie et d'EMBIX pour les questions de réseaux intelligents.
- Enfin, la troisième mission couvre les études relatives à l'économie circulaire par la réalisation de diagnostics (ressources, besoins, territorial et juridique) avant de réaliser l'analyse des opportunités de réemploi des produits équipements et matériaux pour la ZAC. Cette mission a été attribuée à un groupement constitué de Cycle Up, CERIB pour les études liées au béton, HESUS pour la partie terre et Henckel Avocat sur les questions juridiques.

Ces différentes études sont déterminantes dans la mise au point du projet et permettront à la Ville de conduire les arbitrages.

L'étude d'impact environnementale est une pièce constitutive du dossier de ZAC, sur laquelle le Conseil de Paris sera amené à donner son avis, avant l'organisation d'une consultation du public.

Travail partenarial avec la SNCF en vue de la mise au point d'un nouveau protocole foncier :

La faisabilité du projet d'aménagement repose sur un partenariat étroit avec le groupe SNCF, principal propriétaire foncier du site, qui doit définir les conditions de libération des emprises concernées par le projet urbain en préservant les fonctionnalités ferroviaires et leurs évolutions.

Le protocole foncier qui accompagnait le projet de 2018 est aujourd'hui caduc. Afin de se mettre en capacité de poser les bases d'un nouvel accord foncier, la SEMAPA et SNCF Réseau ont signé en 2022 une convention relative au financement de reprise et poursuite d'études ferroviaires dans le cadre du projet urbain Bercy-Charenton. Ces études doivent aboutir à l'été 2023 et permettront de préciser les modalités de libération : programme des travaux, emprises, calendriers et jalons, coûts.

Les échanges vont se poursuivre tout au long de l'année 2023 dans le cadre d'un comité de pilotage afin de clarifier les conditions économiques des projets urbains et ferroviaires dans l'objectif de bâtir

un nouveau protocole foncier portant sur les conditions de cessions d'une part, et le calendrier et le financement des libérations et reconstitutions ferroviaires d'autre part.

Parrallèlement, la SEMAPA mène des études en lien avec la SNCF pour ouvrir prochainement un cheminement provisoire pour les piétons et cycles depuis le quartier de Bercy jusqu'au boulevard Poniatowski, en préfiguration de la future rue Baron-le-Roy. Des études sont également en cours pour réaliser un aménagement réversible d'un nouveau tronçon de la Petite Ceinture de la rue de Charenton jusqu'au quai d'Ivry. Ces deux aménagements sont très attendus par les riverain.es.

Travail de coordination avec le projet de ZAC Charenton-Bercy situé sur le territoire de Charenton-le-Pont :

Le projet Charenton-Bercy poursuit son développement opérationnel. La Préfecture du Val-de-Marne a publié l'arrêté portant création de la ZAC le 23 septembre 2022. Ce quartier, aménagé par Grand Paris Aménagement (GPA) et conçu par les Ateliers 2/3/4, Arcadis, AREP et Urban Water, développe 360 000 m², dont 61 000 m² de commerces/hôtel, 166 000 m² de bureaux et activités et de l'ordre de 1 000 nouveaux logements.

Des liens forts unissent le projet de ZAC Charenton-Bercy avec le projet parisien. Ils partagent une volonté commune de traiter les enjeux de coupure urbaine, de nuisances et de désenclavement. En consolidant la place stratégique de ces territoires dans la métropole, un autre enjeu important est d'offrir aux habitant.e.s un territoire solidaire et un cadre de vie de qualité respectueux de l'environnement.

La coordination de ces opérations est appelée à se poursuivre et s'amplifier dans les années à venir. Elle concernera notamment les projets d'espaces publics et de bâtiments à la jonction des 2 villes. La programmation et le phasage de la rue Baron-Le-Roy sont notamment déterminants pour assurer la continuité urbaine.

Par ailleurs, la desserte ferroviaire du futur Hôtel Logistique prévu sur Bercy Charenton, dans le secteur Poniatowski, nécessite la réalisation d'une installation terminale embranchée (ITE) sur le faisceau côté Charenton. Des études sont en cours, associant l'ensemble des acteurs (SNCF, Villes de Paris et Charenton, SEMAPA et GPA) pour déterminer les conditions de compatibilité du projet de Charenton avec cet ITE.

Étude d'une ligne à haut niveau de service pilotée par Île-de-France Mobilités (IdFM)

IdFM poursuit l'étude d'émergence d'une ligne de bus à haut niveau de service entre Charenton-Liberté et le secteur Bercy-Gare de Lyon pour assurer la desserte des projets urbains à Charenton et à Paris. Cette étude doit aboutir début 2023 au choix du mode de transport le plus pertinent, et à un tracé. Deux options principales sont à l'étude : soit via les quais de Seine soit via la rue de Bercy.

Des premiers chiffrages ainsi que l'identification des impacts sur les existants (circulation, ouvrages d'arts...) permettront d'éclairer les choix des élus.

Par ailleurs, IdFM est toujours à la recherche d'une implantation pour un nouveau centre bus dans l'est parisien. L'option Bercy-Charenton est examinée dans ce cadre.

Urbanisme transitoire pour ouvrir le site au public et préfigurer le projet urbain

Comme cela a été exprimé en concertation, il est important pour les habitant.e.s de permettre au quartier de se construire pas à pas, de permettre aux habitant.e.s de se saisir du projet urbain, de tester des usages, de créer de nouveaux liens économiques et associatifs sur le territoire.

C'est dans cet esprit qu'est né le projet d'occupation transitoire Bercy Beaucoup qui a ouvert au printemps 2022 sur le secteur Triangle et développe sur près d'un hectare des espaces de convivialité, de création et d'apprentissage.

Ce projet est porté par Yes We Camp, qui a été lauréat d'une consultation organisée par SNCF Immobilier et Espaces Ferroviaires Aménagement, en lien avec la Ville de Paris et la SEMAPA, et réunit plusieurs partenaires associatifs comme Coup de Pousses, Plateau Urbain, l'association Aurore (qui gère notamment les 2 CHU implantés sur le site), la Javelle...

La première saison a permis d'ouvrir le site et de le faire découvrir, autour d'une programmation artistique et festive. Les habitant.e.s ont pu profiter de la guinguette estivale, animée par la Javelle.

Des chantiers participatifs dans lesquels se sont investis des bénévoles et riverain.e.s (terrasses en bois, passerelle, pergola), des ateliers de plantation et végétalisation ont également été organisés.

En quelques chiffres, la saison 1 a été marquée par 120 jours d'ouverture de mai à septembre 2022, 32 emplois directs en saison, 75 bénévoles actifs, 89 000 visiteur.euse.s, 34 000 repas servis.

Le site est provisoirement fermé depuis début octobre 2022 en vue de la préparation de la saison 2 à venir avec des activités redéployées qui prendront de l'ampleur. De nouveaux aménagements sont prévus, comme une ressourcerie de jardinage, ou une rotonde qui permettra l'accueil de groupes et la location d'espaces à destination de porteur.euse.s de projet, d'artistes et d'usager.ère.s. Cette nouvelle saison sera l'occasion de commencer à créer du lien avec le projet urbain en préfigurant certains usages, en s'articulant avec le cheminement temporaire et en organisant par exemple des ateliers de conception urbaine pour enrichir les réflexions sur le projet urbain.

* * *

Au vu de ces éléments, je vous propose donc d'approuver le bilan de concertation de la ZAC Bercy-Charenton.

Je vous prie, Mesdames et Messieurs, mes cher(e)s collègues, de bien vouloir en délibérer.

La Maire de Paris

2023 DU 46 ZAC Bercy Charenton (12e) - Approbation du bilan de la concertation préalable relative à la modification de la Zone d'Aménagement Concerté.

Le Conseil de Paris,

Vu le Code général des collectivités territoriales, notamment les articles L. 2511-1 et suivants ;

Vu le Code de l'urbanisme, notamment les articles L. 103-2 et L.103-6 ;

Vu la délibération 2018 DU 71-1 en date des 2, 3, 4 et 5 juillet 2018 approuvant le dossier de création de la ZAC Bercy-Charenton ;

Vu la délibération 2022 DU 4 en date des 5, 6 et 7 juillet 2022 relative à la détermination des objectifs poursuivis et des modalités de la concertation préalable à la modification de la ZAC Bercy-Charenton ;

Vu le projet en délibération 2023 DU 46, en date du _____ par lequel Mme la Maire de Paris demande au Conseil de Paris d'approuver le bilan de la concertation préalable relative à la modification de la ZAC Bercy-Charenton ;

Vu le bilan de la concertation préalable joint en annexe ;

Vu l'avis du Conseil du 12^{ème} arrondissement en date du _____ ;

Sur le rapport présenté par M. Emmanuel GREGOIRE au nom de la 5e commission et M. Christophe NAJDOVSKI au nom de la 8e commission,

Délibère :

Le bilan de la concertation préalable relative à la modification de la zone d'aménagement concerté (ZAC) Bercy-Charenton, joint en annexe de la présente délibération, est approuvé.